

**PROCES-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 MAI 2025 – 19h00  
MAIRIE DE VILLEREVERSURE**

(Convocation faite le 05 mai 2025)

**Président** : M. Jordan GIRERD

**Présents** :

Mmes Céline AZNAR, Marianne BREVET, Marie-Pierre CHANEL, Chrystèle COURTHIAL, Raphaële FRISON, Danièle GUILLERMIN, Cécile PIERRE

Ms Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Daniel GAMEIRO, Jordan GIRERD, Frédéric WALLE

**Absents** :

Ms. Kévin FLAMANT, Mathias LAUGIER

**Pouvoirs** :

Kévin FLAMANT à M. Frédéric WALLE

**Secrétaire de séance** : Raphaële FRISON

**Quorum** : 8 (atteint)

**Ordre du jour de la séance** :

1. CM du 24 mars 2025 – Approbation du procès-verbal
2. Décisions du Maire depuis le dernier Conseil Municipal
3. Vie scolaire – Signature de la convention relative à l'intervention d'AESH
4. Sécurité civile – Présentation et vote du plan communal de sauvegarde
5. Personnel communal -- Poste de saisonnier
6. Commissions – Point sur les dossiers en cours
7. Questions diverses



## OUVERTURE DE SÉANCE A 19H05



### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/03/2025**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 après avoir apporté une précision, concernant la case « divers » avec un montant de 1 400€ de subvention aux associations à la demande de Cécile PIERRE, et une rectification suivantes :

- ⇒ La case « divers » sera utilisée en cas de demande exceptionnelle de subvention.
- ⇒ Le paragraphe, concernant l'intervention de Marianne BREVET dans le tour des commissions, sera retiré pour doublon.

### **DÉCISIONS DU MAIRE**

Le Conseil Municipal est informé des décisions du Maire depuis le dernier conseil :

Cécile PIERRE demande si le véhicule est déjà acheté. M. Le Maire précise qu'il est même livré et utilisé par le personnel technique pour pallier à l'immobilisation du camion en panne (en cours de réparation). Le véhicule possède une attache remorque et sera floqué du logo de la commune prochainement.

Cécile PIERRE interroge sur le godet multiservice de la décision 2025-019. Jérôme CHURLET explique que le godet « pélican » étant défectueux, celui-ci a été remplacé par un godet « crocodile » qui permet de serrer lors de la prise et assure un usage multiple (gravier, tronc d'arbres...).

Concernant la décision 2025-021, il est demandé de préciser que les travaux d'étanchéité sont réalisés à l'école.

Concernant la décision 2025-022, la rue des Verchères est rectifiée par rue du Boissonnet.

Cécile PIERRE observe que les devis de l'entreprise Bouhot et du totem funéraire sont plus élevés que annoncés et demande si la dépense rentre dans le budget, M. le Maire répond que le budget n'est pas impacté.

M. le Maire informe aussi que la subvention demandée pour les travaux du cimetière s'est vue refusée à cause du potentiel financier de la commune (>900€) plus élevé que le seuil éligible demandé (<700€) pour l'octroi de celle-ci. Le budget ayant été réalisé sans prendre en compte les probables subventions, il reste équilibré.

N° décision	Date	Domaine	Objet
2025-011	13/03/2025	Urbanisme	Non application du droit de préemption sur la parcelle cadastrée AC 150
2025-012	13/03/2025	Urbanisme	Non application du droit de préemption sur les parcelles cadastrées AC 500 et AC 354
2025-013	28/03/2025	Urbanisme	Non application du droit de préemption sur les parcelles cadastrées OC 193 et AB 101
2025-014	25/03/2025	Finances	Approbation du devis n°09/02.25 de l'entreprise « ARTISANS MENUISIERS SYMATH » (Villereversure) d'un montant de 8 937.52€ TTC pour remplacement des portes en bois par des ensembles en PVC blanc de secours à la salle « club de l'amitié » (4568.80€TTC) et salle « réunion » (4368.72€TTC).

2025-015	27/03/2025	Finances	Approbation des devis n°16/03.25 et 17/03.25 de l'entreprise « ARTISANS MENUISIERS SYMATH » (Villereversure) d'un montant de 3 724.99€ TTC pour remplacement des 2 fenêtres à 2 vantaux et d'un montant de 1 202.89€TTC pour l'installation de grilles de défense en acier sur celles-ci au local de la Société de chasse.
2025-016	28/03/2025	Finances	Approbation du devis n° DE00006454 en date du 28 mars 2025 de l'entreprise « GARAGE SURANNAIS » pour la réparation de l'embrayage de l'utilitaire, d'un montant de 650.72€TTC
2025-017	01/04/2025	Finances	Approbation du devis n° PF 000367 en date du 04 février 2025 de l'entreprise « ESPACE AUTO PRO » pour l'achat d'un véhicule KANGOO EXPRESS, d'un montant de 10 000€TTC
2025-018	03/04/2025	Cimetières	Reprise des concessions funéraires échues n°643 et n°385 par la commune en l'état à partir du 04 juillet 2024.
2025-019	08/04/2025	Finances	Approbation du devis en date du 08 avril 2025 de l'entreprise « CLAAS MACON » pour l'achat d'un godet multiservice, d'un montant de 4 800€TTC
2025-020	14/04/2025	Finances	Approbation des devis DEV-2025-0039, DEV-2025-0045 et DEV-2025-0046 en date du 14 avril 2025 de l'entreprise « SARL BOUHOT » pour des travaux de toiture à la salle des fêtes, 1 auvent aux cimetières de Cormorand et Église, d'un montant de 57 020.10€TTC
2025-021	14/04/2025	Finances	Approbation du devis n DEV-2025-0047 en date du 14 avril 2025 de l'entreprise « SARL BOUHOT » pour une reprise d'étanchéité à l'école d'un montant de 2090€TTC
2025-022	24/04/2025	Finances	Approbation du devis n° B0230142-220425 en date du 22 avril 2025 de l'entreprise « FAMYP » pour une reprise gravillonnage Bi-couche rue du Boissonnet d'un montant de 7 603.20€TTC
2025-023	29/04/2025	Finances	Approbation du devis n° 6384 en date du 08 janvier 2025 et des devis n°6416 et 6417 en date du 30 janvier 2025 de l'entreprise « GIVRE » pour des travaux d'aménagement du cimetière de Cormorand (ossuaire, cavurne et totem de columbarium) d'un montant total de 12 780€TTC
2025-024	02/05/2025	Finances	Approbation du devis n° D001365 en date du 30 avril 2025 de l'entreprise « ESPACE AUTO PRO » pour la réparation du véhicule CITROEN JUMPER par le remplacement de la boîte à vitesse et l'embrayage volant moteur d'un montant de 2 794.96€TTC

Toutes les décisions sont approuvées à l'unanimité.

<p><b>VIE SCOLAIRE</b> - <b>CONVENTION INTERVENTION AESH</b></p>	<p>Mme Danielle GUILLERMIN explique qu'à la suite de la demande d'une famille concernant une aide pendant la pause méridienne d'un enfant présentant un handicap, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation propose la signature de la convention relative à l'intervention d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap sur le temps méridien.</p> <p>Danielle GUILLERMIN précise que la rémunération de ce personnel accompagnant est prise en charge par l'état. Cette convention, une fois signée, est mise en application au cas où la présence d'une AESH est nécessaire pendant la pause méridienne.</p> <p>La convention est <u>approuvée à l'unanimité</u></p>
<p><b>SÉCURITÉ CIVILE</b> - <b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b></p>	<p>M. Daniel GAMEIRO expose les principaux risques que peut rencontrer la commune. Il rappelle que c'est une obligation d'avoir un PCS. Il retrace son élaboration et explique le système de référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rôles de chacun</li> <li>• Les différentes parties et cellules (technique, communication, secrétariat...)</li> <li>• Les fiches mission selon le risque</li> </ul> <p>Après signature et approbation, il faudra envisager une simulation avec un scénario (M. le Maire informe que la sirène est opérationnelle).</p> <p>Le plan de sauvegarde est relu et les coordonnées vérifiées. Il précise que le document sera à réactualiser souvent. Tout le conseil municipal doit être mobilisable. De ce fait, les membres du conseil se répartissent pour mettre leur nom dans les différentes cellules. Daniel GAMEIRO propose d'investir dans une grande carte papier de la commune pour visualiser le plan d'actions (suggestion de Frédéric WALLE d'utiliser un tableau blanc magnétique car plus évolutif, plus durable et réutilisable)</p> <p>Le Plan Communal de Sauvegarde est approuvé à l'unanimité,</p> <p>Les membres du conseil municipal remercient Daniel pour son travail.</p>
<p><b>PERSONNEL COMMUNAL</b> - <b>POSTE DE SAISONNIER</b></p>	<p>Le Maire explique le besoin de recrutement d'un agent saisonnier pour la période estivale et que, pour la première fois, la commune a reçu 3 candidatures spontanées (2 jeunes mineurs et 1 majeur). La commune propose de retenir celle de Jules BORRON, qui est majeur, et disponible pour les mois de juin et juillet (période de vacances des agents techniques).</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p><b>DÉCIDE</b> de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité, d'agent technique polyvalent à compter du 1er juin 2025 jusqu'au 31 juillet 2025 inclus (Durée maximale de 6 mois pendant un même période de 12 mois consécutifs),</p> <p><b>PRÉCISE</b> que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire,</p> <p><b>DÉCIDE</b> que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des grades suivant, à savoir, adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe,</p> <p><b>HABILITE</b> l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur un même période de 12 mois consécutifs).</p> <p><b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p>

**Chrystèle COURTHIAL :**

Question de la taille des noisetiers au lavoir de Lavantin, si besoin d'aide et quand. Jordan lui donnera une date. Chrystèle se propose pour s'occuper des orties.

**Marie-Pierre CHANEL :**

- signale à Noblens un endroit insuffisamment éclairé, surtout quand les enfants descendent du car

Daniel propose de recenser sur la commune toutes ces zones sombres pour grouper les travaux.

- un débroussaillage serait plus que nécessaire sur la propriété d'une personne décédée, Jordan voit si héritier ou notaire...

**Cécile PIERRE :**

- Demande un autocollant « interdit de se garer » sur le local Wi-Fi,

- Explique que les raisons de notre baisse de perception des taxes d'habitation est due à des bases surévaluées les années précédentes.

- Si on augmente la taxe d'habitation, on doit augmenter les taxes foncières bâti et non bâti en proportion

- Notre taux d'imposition est à 19% pour une moyenne départementale à 17.57% en 2023 et 18.46% en 2024.

- Pour 2024, 39 logements vacants : possibilité de taxer ces logements avec la THLV pour une estimation de 17 819€ (souvent surévaluée car dégrèvements attendus sur les bases de THLV). Pour une application de la THLV, il faut prendre une délibération avant le 1er octobre pour une application N +1 (dégrèvement à la charge de la commune en mars de l'année suivante).

- Demande si une ATSEM a été recrutée en prévision du remplacement de Virginie CONTI lors du congé maternité. Danielle répond qu'Akahsya VAROL vient d'être recrutée (en CDD avec période d'essai d'un mois) en urgence à la suite de l'arrêt maladie de Virginie.

- devis du lavoir du Lavantin : Jordan répond que la commune est en attente du devis de l'entreprise FUAT (devis également pour le lavoir de Valuisant)

- Question sur les panneaux de signalétique concernant le blason de la commune pour signaler les bâtiments communaux, le choix de la couleur des panneaux (fond + écriture) différente des plaques de rue. Après de nombreux échanges de remarques et d'idées de tous les membres du conseil, Nicolas Clair propose d'élargir le groupe lors de la prochaine réunion de la Commission cadre de vie sur les panneaux.

**Céline AZNAR :**

Question sur le devenir du comité des fêtes : comité des fêtes en recherche de trésorier et secrétaire, AG extraordinaire le 20 mai.

**Daniel GAMEIRO :**

- Succès pour la farfouille mais circulation compliquée : propose de repenser la circulation lorsqu'il y a des événements dans le village qui amènent beaucoup de voitures : sens unique de circulation, barrière sur trottoir pour stationnement unilatéral.

Jérôme se renseigne auprès de Mr Thévenard

-signale une haie qui déborde sur la route de Curfin.

**Nicolas CLAIR :**

- Discussion autour des panneaux de signalétique : le groupe se constitue pour en reparler et se réunira le 10 juin à 20h00

- Balisage de la randonnée communale le 26 avril ; il reste une partie au-dessus de Curfin

- Remerciement aux bénévoles qui ont nettoyé les massifs

- Opération terreau : Jeudi à 8h30

**Frédéric WALLE :**

RAS

**Jérôme CHURLET :**

- Voirie : les travaux pour l'assainissement de Noblens avancent petit à petit
- ONF : 5 gros arbres ont été coupés
- Travaux sur le chemin de Monthieux commencent le 13 mai
- Chicane route de Noblens ne s'avère pas être la solution idéale, merci d'envoyer à Jérôme ce que vous pouvez voir dans d'autres villages ; on s'orienterait plutôt vers un rétrécissement.

**Raphaële FRISON :**

- CCAS : Fête/faîtes de la musique prévue le 10 mai 2025 avec Echo du Suran, Musicar... n'a pas rencontré le succès espéré ;
- Collecte Banque alimentaire : un grand merci à nos villatis qui ont été très généreux
- InterCCAS : 21 juin Défi 01 : Escape Game proposé pour les jeunes en classe de CM2 jusqu'à la 3<sup>ème</sup>. Fiche d'inscription distribuée dans le car et disponible en mairie avant le 20 mai.
- prochaine collecte de sang le 17 juillet.
- accueil des nouveaux arrivants le 13 juin vers 18h30/19h
- Question sur l'aire de jeux inclusive : dépôts de demande subvention à la DETR et département, et pas de réponses des subventions.

**Marianne BREVET :**

- demande une signalétique sur le carrefour vers la pharmacie. Un marquage au sol serait la solution
- renouvelle sa demande de remplacement des ampoules dans le lotissement « clos du Revermont ». Interrogation sur un problème électrique récurrent.

**Danielle GUILLERMIN :**

- PPMS installé, il reste à le tester
- Inscription pour la rentrée 2025 en cours, départ de 20 CM2 en 6<sup>ème</sup> ; autant d'inscription à ce jour
- l'enseignante de maternelle (petite section) devrait être de retour
- restaurant scolaire : tout le personnel est en poste. Exclusion de la cantine d'un élève pendant une semaine avant les vacances scolaires.
- fête de l'école prévue le 20 juin

**Jordan GIRERD :**

- Sortie à l'Assemblée Nationale ou Sénat ; Jordan GIRERD s'en occupe avec Ramasse qui serait partant également
- Le Récital : dépôt de permis de construire ce jour ; il faut compter 5 mois d'instruction et 3 mois de recours pour des tiers. Il y aurait 3 T4 à l'étage et au rez-de chaussée 2 commerces.
- L'évêché souhaite vendre le bâtiment (bureau de tabac) ainsi que le terrain ; ne le peut pas car clause mise par Mr Carre ; en justice pour enlever la clause de non-vente.
- Entreprise Bichat : la municipalité ne peut pas se positionner tant que l'usine n'est pas « vidée » pour être mise à la vente. Une visite serait organisée.
- le PLU avance bien, prochaine réunion en juin et sera voté au cours du prochain mandat.

❖❖❖❖❖❖❖❖  
**SÉANCE LEVÉE A 21H10**

**CONVOCATION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**👉 LUNDI 30 JUIN**

	<b>Le Maire</b>	<b>La secrétaire de séance</b>
	M. Jordan GIRERD	Mme Raphaële FRISON
<b>Signature</b>		

